



## École de Médecine Traditionnelle Chinoise

Massage Traditionnel Chinois / TPFA / Réflexologie Plantaire  
Auriculothérapie / Mian Xiang / Massage Assis Chinois  
Qi-Gong / Taiji-Quan

# REGLEMENT INTERIEUR

### Entre les soussignés SHEN LA ROCHELLE :

- Organisme de Formation : SHEN LA ROCHELLE
- N° de SIRET : 90864358800019
- Adresse / lieu de formation : 17 rue des Hirondelles 17220 Sainte Soulle
- Organisme de Formation : déclarée sous le N°..... auprès du préfet de Région Charente Maritime. Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat.

### Et le / la stagiaire :

Madame, Monsieur.....,

Né (e) le ..... désireux (se) de suivre une formation

en ..... sur une durée de ..... année(s)

à raison ..... (voir planning), demeurant

....., est conclu la convention

suivante, en application de l'article L 920-13, et des dispositions du Livre III de la partie VI du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

### Frais de formation :

..... € pour ... heures de formation soit ..... € par heure. Ce montant sera réglé par chèque dès le premier weekend de formation en une ou plusieurs fois.

---

## ARTICLE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

**L'organisme de formation SHEN LA ROCHELLE dispense la formation en :** Massage Traditionnel Chinois, TPFA (Théorie et Pratiques Fondamentales Avancées), Réflexologie plantaire, Auriculothérapie, Mian Xiang, Massage assis, Shiatsu, Qi-Gong et Taiji-Quan.

**Nature de l'action :** formation sur quatre années accompagnées de modules annexes de formations.

**Objectifs pédagogiques :** interpréter et traiter les pathologies ainsi que les douleurs autrement.

**Moyens pédagogiques :** supports de cours, démonstrations et applications des techniques enseignées.

**Modalité de contrôle des connaissances et sanction de la formation :**

un contrôle de connaissances sera effectué au milieu de la formation et un autre à la fin de celle-ci, toute réussite sera sanctionnée par un certificat (attestation de compétence).

**La Formatrice Nathalie LÉ** est certifiée par l'Université de Pékin, ceinture noire de Qi-Gong et Taiji-Quan, de l'école SHEN PARIS (M.T.C.) et de l'Académie de Kung-Fu Tai-Nui (Arts Martiaux Traditionnels Chinois).

### DURÉE DES FORMATIONS PROPOSÉES :

**Médecine Traditionnelle Chinoise - 624 heures de cours :**

- Soit sur quatre années (une année pour le Massage Traditionnel Chinois, une année pour les Théories et Pratiques Fondamentales Avancées (TPFA), une année pour le Qi-Gong et une année pour le Perfectionnement (4<sup>ème</sup> année),
- Soit sur deux semaines en continu pour le Massage Traditionnel Chinois et le Qi-Gong et 3x6 jours en continu pour TPFA.

### PROGRAMMES DES FORMATIONS PROPOSÉES :

- M.T.C. sur 4 ans : 624 heures :
  - Année 1 : Tui Na An Mo / Normalisations / Médecine Manuelle
  - Année 2 : TPFA
  - Année 3 : Qi-Gong
  - Année 4 : Perfectionnement en M.T.C. (2 séminaires de 6 jours chacun)
- Auriculothérapie : 16 heures en 1 week-end ou 8 heures pour les ceux ayant déjà suivi la formation en MTC.
- Réflexologie plantaire : 24 heures en 1 week-end de 3 jours.
- Massage du visage : 24 heures en 1 week-end de 3 jours.
- Massage drainant : 24 heures en 1 week-end de 3 jours.
- Méthode S.H.E.N. (**S**ystème d'**H**armonisation et d'**É**quilibre des **NRJ**) : sur 4 jours soit 32 heures.

- Massage assis : 16 heures en deux jours ou 8 heures selon le niveau en MTC de la personne.
- Shiatsu du Corps, du Dos et du Visage : 16 heures ou 8 heures selon le niveau en MTC de la personne.

**LIEU DES FORMATIONS : 17 rue des Hirondelles 17220 Sainte Soulle**

**Le paiement se fera dès la première session de formation.  
Il s'effectuera par chèque, virement ou en espèce.**

**Pour tout arrangement, merci de prendre contact avec l'École SHEN LA  
ROCHELLE.**

**CONDITION SINE QUA NON POUR LA TENUE D'UNE FORMATION  
Le nombre de stagiaire sera de 2 personnes minimum  
à 8 personnes maximum par session de formation.**

---

## **ARTICLE 2 : FRAIS D'INSCRIPTION ET ANNUELS DE GESTION**

---

Les frais d'inscription et annuels de gestion par stagiaire de 195 € sont globalisés lors de l'inscription à une formation longue : Massage Traditionnel Chinois, TPFa, Massage avec les Ventouses, Qi-Gong. Pour les formations courtes, les frais d'inscriptions s'élèvent à 95 € par session : Auriculothérapie, Réflexologie Plantaire, Mian Xiang, Massage Assis, Shiatsu et Tai-Ji-Quan

---

## **ARTICLE 3 : DÉLAI DE RÉTRACTATION ET NON REMBOURSEMENT DES ARRHES**

---

À compter de la date de la signature du bulletin d'inscription faisant office de contrat, les stagiaires disposent d'un délai de rétractation de dix jours. Au-delà de cette période, la somme correspondant aux arrhes de 390 € versée comprenant les frais d'inscription, ceux afférents au premier week-end et aux frais divers ne sera pas remboursée.

---

## **ARTICLE 4 : ASSIDUITÉ**

---

L'étudiant s'engage après avoir débuté une formation, à en suivre l'intégralité. En cas d'absence lors d'un ou plusieurs cours, ou de cessation de formation par le stagiaire, au-delà du premier week-end, tous les cours resteront dus.

---

## **ARTICLE 5 : LITIGE**

---

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peuvent donner lieu l'exécution de la convention, et/ou d'un rendez-vous auprès d'un médiateur.

---

## **ARTICLE 6 : PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION ECOLE SHEN / ÉLÈVE**

---

La présente convention prend effet à compter de la date de l'inscription dûment remplie par le stagiaire.

---

## **ARTICLE 7 : DISCIPLINE ET SANCTIONS**

---

L'élève s'engage à se comporter correctement pendant le déroulement des cours et sur le lieu des stages, de façon à permettre un enseignement harmonieux. En cas de problème de comportement ou de discipline, l'organisme de formation (École SHEN LA ROCHELLE) se réserve le droit de demander au stagiaire ou à l'élève de ne plus se présenter en cours, du fait de son comportement préjudiciable au bon déroulement de l'enseignement. Tous les cours resteront dus.

---

## **ARTICLE 8 : SUPPORTS DE COURS**

---

Les stagiaires n'ont pas la possibilité, lors du déroulement des cours, d'utiliser un magnétophone ou un dictaphone pour enregistrer les cours. De plus, les photos et vidéos sont formellement interdites dans l'enceinte de l'École SHEN LA ROCHELLE (sauf autorisation explicite de la directrice), sous peine d'éviction de l'auteur des faits et de poursuite judiciaire en cas de non règlement à l'amiable. Tous les supports de cours fournis aux étudiants sont la propriété des Écoles SHEN et SHEN LA ROCHELLE. Ils ne peuvent en aucune manière être utilisés à d'autres fins que celles de supports de travail pour l'élève.

Si les supports de cours des Écoles SHEN et SHEN LA ROCHELLE venaient à être utilisés pour enseignement, reproduction sans autorisation explicite des Écoles SHEN et SHEN LA ROCHELLE, celles-ci s'autorisent toutes poursuites afin de mettre fin à cette utilisation. Le stagiaire s'engage ne jamais transmettre les notes ou les supports de cours aux personnes n'ayant pas suivi cette formation.

---

## **ARTICLE 9 : RÉVISION POUR LES ÉLÈVES**

---

Le stagiaire désireux de refaire ou venir réviser une formation déjà effectuée, le pourra s'il le souhaite. Il lui sera alors demandé 60 % du prix de la formation qu'il suivra et 50 % des frais d'inscriptions.